



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 103595

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur les conditions de gestion des formulaires Cerfa 5000FR, nécessaires aux ressortissants français résidents hors du pays pour justifier leur résidence fiscale à l'étranger ou récupérer des trop-perçus fiscaux. Ces derniers ont fait part à leurs représentants de multiples dysfonctionnements concernant une réglementation peu claire et mal appliquée, impliquant une bureaucratie pesante et inintelligible au plus grand nombre. Outre le formulaire Cerfa 5000FR, d'autres certifications ou auto-certifications sont souvent demandées, en dépit d'une complication ultérieure des procédures et d'une augmentation des frais à acquitter pour accomplir les démarches étouffantes que les citoyens français se voient imposées. Il lui demande d'une part de préciser les modalités exactes pour justifier une résidence fiscale à l'étranger et d'autre part d'envisager une simplification de toutes ces opérations.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103595

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Budget et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2017](#), page 2515

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)